

Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Inde

du 15 septembre 2010

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 28 octobre 2009²,
arrête:

Art. 1

¹ La convention de sécurité sociale du 3 septembre 2009 entre la Confédération suisse et la République de l'Inde³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier la convention.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 3 mars 2010

La présidente: Erika Forster-Vannini
Le secrétaire: Philippe Schwab

Conseil national, 15 septembre 2010

La présidente: Pascale Bruderer Wyss
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ RS 101

² FF 2009 6881

³ RS 0.831.109.423.1; RO 2011 1561

